

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation : 25/06/2020

Date de publication : 03/07/2020

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Michel ROLLAND, Sophie CHEVALIER, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Mélanie RIO, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Valérie BRUGALAY, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Mélanie DEQUÉ, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Antoine DEGUEN, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS EXCUSÉS : Françoise LÉOST-TREMEL (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUÉ-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRE)

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Jean-Luc ALLORY

Ouverture de la séance à 20h15.

Approbation du PV de la séance du 2 juin 2020 à l'**UNANIMITE**.

Avant ouverture de la séance : point d'avancement sur le déploiement de la fibre optique dans la commune, exposé par Dimitri GÉA.

Les travaux de génie civil (pose de fourreaux, chambre et poteaux) ont démarré le 16 juin 2020 rue du Tram. Les opérations débuteront le 19 juillet 2020 pour les autres secteurs de la commune.

L'installation de nombreux poteaux était initialement prévue, pour pose de fibre par voie aérienne. Après arbitrage, il a été demandé de privilégier dans la mesure du possible la pose par voie souterraine, pour ainsi réduire le nombre de nouveaux poteaux béton.

Bilan des principaux arbitrages :

- La Croix Verte : 7 poteaux prévus initialement, revus à 4, couplés avec un enfouissement des réseaux
- La Fosse : 8 poteaux prévus initialement : implantation aérienne annulée et remplacée par une implantation souterraine
- Le captage du Bois Riou : 9 poteaux prévus initialement : implantation aérienne annulée et poursuite par GSM comme actuellement.
- Le Chemin de l'Etrat : 9 poteaux prévus initialement : implantation aérienne annulée et remplacée par une implantation souterraine
- Rue du Tram : implantation souterraine privilégiée
- La Chapelle de la Lande : annulation de la liaison optique, cette zone étant inhabitée.

Travaux à venir :

- Poursuite de la numérotation des villages
- Poursuite de l'étude d'implantation des futurs poteaux
- Poursuite des demandes d'élagage pour faciliter la pose de fibre

L'objectif fixé est que les travaux soient entièrement réalisés d'ici la fin de l'année 2020.

M. Antoine DEGUEN demande quels sont les frais supplémentaires liés à l'enfouissement des réseaux. M. Dimitri GEA répond que l'opération étant portée par Mégalis Bretagne, ces changements n'entraînent aucun coût supplémentaire pour la commune.

AFFAIRE N°1 : DINAN AGGLOMERATION : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SUR L'ACQUISITION DE MASQUES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, qui précise en son article 28 : « Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics » « La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres ».

Considérant que dans la lutte contre le Coronavirus, toutes les solutions barrières comptent,

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé, le vendredi 03 avril 2020, a ouvert la voie à un usage accru des masques, même artisanaux, par le grand public afin de limiter la propagation du coronavirus Covid-19,

Considérant que l'Académie de Médecine, dans son avis du 02 avril 2020, recommande que le port d'un masque « grand public » ou « alternatif » aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée,

Considérant que le vendredi 3 avril, lors de son point de presse quotidien, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon a déclaré « Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production »,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède, qu'il existe une urgence impérieuse à doter le grand public de masques alternatifs,

Considérant que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation,

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition et le déploiement d'un logiciel de gestion des accueils de loisirs et des cantines.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

Commune :	Commande 1- Masque adulte	Commande 2- Masque adulte	Commande masque enfant
QUEVERT	1150	2320	386

Le tarif, financement de l'Etat déduit, est de 1.46 € TTC par masque adulte et de 2.19 € TTC par masque enfant, soit un coût total pour la Ville de Quévert de **5 911.54 € TTC**.

M. le Maire précise que 2635 masques adultes, 76 masques enfants 5-7 ans et 148 masques 8-12 ans ont été distribués à la population. 80 masques adultes ont par ailleurs été remis au personnel communal. Il reste donc 1455 masques adultes, 97 masques 5-7 ans et 42 masques 8-12 ans, qui constitueront un stock en cas de nouvelle crise sanitaire.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE N°2 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Rapporteur : Francis ADNOT

Afin de pouvoir mobiliser les fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement du projet de réhabilitation et d'extension de la salle omnisports en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, il a été fait le choix en 2019 de contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour une durée d'1 an.

Cela permettrait ainsi d'éviter des difficultés passagères liées au décalage entre le mandatement des situations de paiement et le versement des subventions obtenues.

La consultation a été lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Avis de la commission Finances - Marchés : après analyse des offres, la proposition de la Caisse d'Épargne paraît la plus intéressante.

TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES

Organisme bancaire	Montant maximum	Taux	Commission d'engagement	Commission de non-utilisation
Crédit agricole	600 000,00 €	0,55%	0.25%, soit 1500.00 €	
Caisse d'épargne	600 000,00 €	0,28%	0.10%, soit 600.00 €	0,10% du montant du contrat
La Banque Postale	480 000,00 €	1,16%	0,15% soit 720 €	0,15% du montant du contrat
ARKEA	Pas d'offre reçue			

M. Jean-Yves ANGER demande des précisions quant au taux proposé par La Banque Postale, indexé sur l'indice €STR. M. ADNOT répond que cet indice étant flooré à 0, le taux proposé est bien de 1.16 %.

M. Jean-Luc ALLORY demande si la commune a reçu des réponses suite aux demandes de subvention faites en début d'année pour les travaux de la salle omnisport. M. le Maire répond que l'Etat a attribué 115 000 € au titre de la DETR 2020, montant non versé à ce jour. La demande de DSIL 2020 est toujours en cours de traitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A L'UNANIMITE

ACCEPTTE l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et financier se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°3 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Rapporteur : Sylvie LESNE

Les tarifs des services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire sont augmentés tous les ans selon l'inflation observée. Celle-ci a été de 1.1 % en moyenne en 2019, et de 2.5 % sur l'alimentation.

Tarifs restaurant scolaire :

Avis de la commission Jeunesse et Animation sportive : augmentation de 1 %.

	Année 19-20	Année 20-21
Enfant de Quévert	3,48 €	3,51 €
Enfant hors commune	4,26 €	4,30 €
Enfant sans réservation	6,78 €	6,85 €
Personnel communal ou enseignant	6,16 €	6,22 €
Personnel du groupe scolaire dont la pause n'excède pas 30 mn	3,48 €	3,51 €

Tarif dégressif : 50% de réduction pour le 3^{ème} enfant, et gratuité pour le quatrième.

Ces tarifs dégressifs ne s'appliquent qu'aux familles Quévertoises.

Les familles qui déménagent hors de Quévert, en cours d'année scolaire et qui laissent leurs enfants au groupe scolaire, ne peuvent plus bénéficier de ces tarifs dégressifs.

Le tarif « enfant de Quévert » s'applique aussi aux enfants des employés communaux, des enseignants, des propriétaires d'un commerce sur la commune, et aux enfants du voyage.

Tarifs accueil périscolaire

Avis de la commission Jeunesse et Animation sportive : augmentation de 1 centime sur chaque tranche horaire du matin et 2 centimes sur chaque tranche horaire du soir, sauf pour la 1^{ère} tranche (Quotient familial inférieur à 10 064 €).

Tarifs matin :

	7h00/7h45	7h45/ 8h45	TOTAL
QF inférieur à 10 064 €	+ 0 €	+ 0 €	1,25 € soit + 0%
QF entre 10 065 et 25 659 €	+ 1ct = 0,36 €	+ 1ct = 1,12 €	1,48 € soit + 1,37 %
QF supérieur à 25 659 €	+ 1ct = 0,47 €	+ 1ct = 1,23 €	1,70 € soit + 1,19 %

Tarifs soir (goûter compris) :

	16h30/ 17h30	17h30/ 18h30	18h30/19h00	TOTAL
QF inférieur à 10 064 €	+ 0 €	+ 0 €	+ 0 €	2,74 € soit + 0%
QF entre 10 065 et 25 659 €	+ 2cts = 1,79 €	+ 2cts = 0,44 €	+ 2cts = 0,91 €	3,14 € soit + 1,95 %
QF supérieur à 25 659 €	+ 2cts = 1,94 €	+ 2cts = 0,54 €	+ 2cts = 1,02 €	3,50 € soit + 1,74 %

Mme Sylvie MEUNIER mentionne une correction à apporter au tableau, faite en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A L'UNANIMITE

VALIDE les nouveaux tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

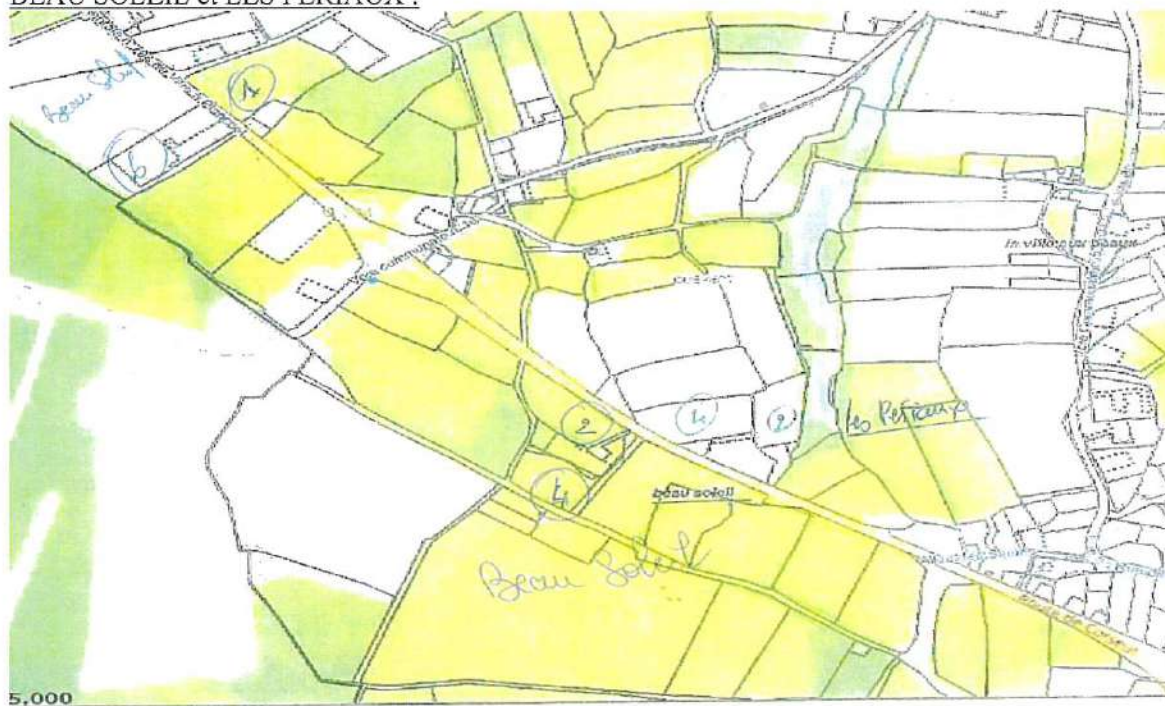
AFFAIRE N° 4 - NUMEROTATION DES VILLAGES : BEAU SOLEIL/ LES PERIAUX / LE BAS FRENE/ IMPASSE DE L'ORME/LA GUYARDAIS/LA METAIRIE DE LOUTE :

Rapporteur : Michel ROLLAND

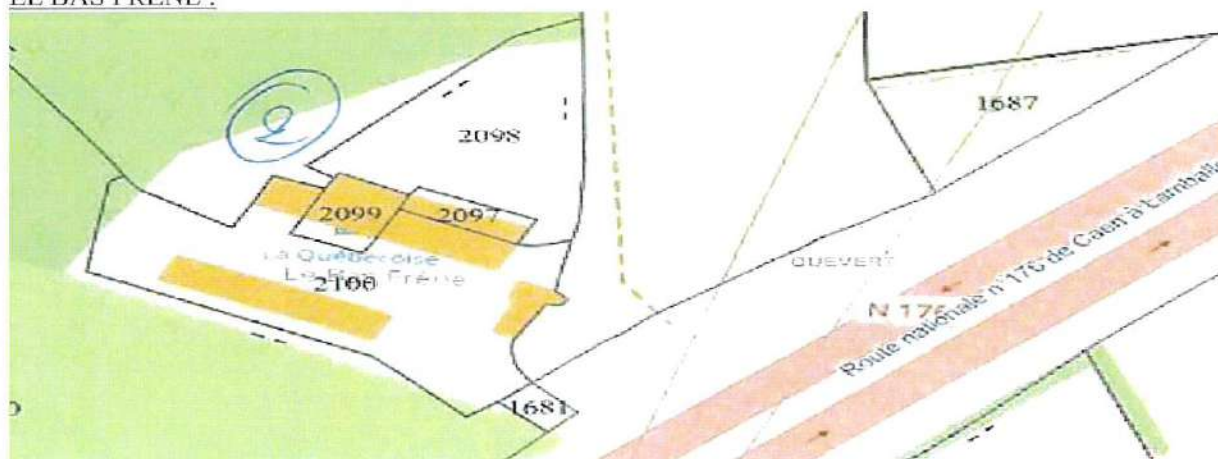
Les lieux dits « BEAU SOLEIL/ LES PERIAUX/ LE BAS FRENE/ IMPASSE DE L'ORME/LA GUYARDAIS/LA METAIRIE DE LOUTE » ne possèdent pas de numérotation. Pour des raisons de sécurité et de distribution du courrier il est souhaitable de numérotter les propriétés.

Avis de la commission Mobilités – Réseaux – Espaces verts : favorable aux propositions présentées ci-dessous

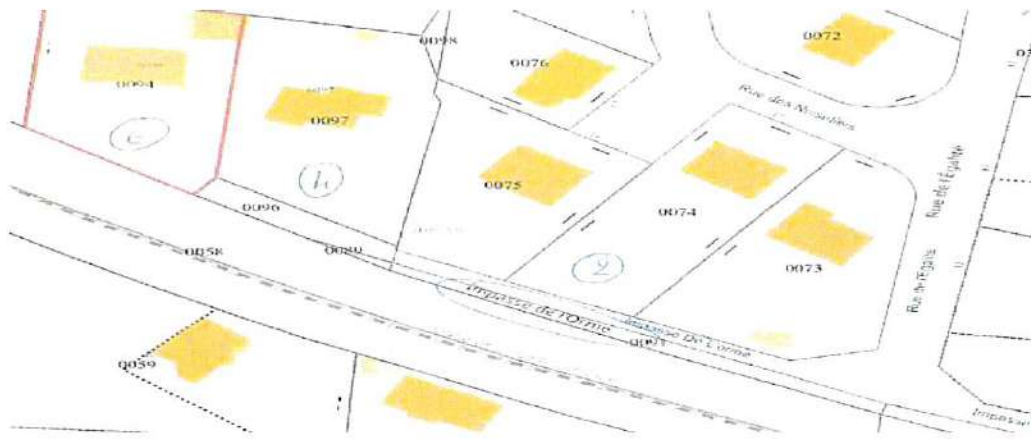
BEAU SOLEIL et LES PERIAUX :



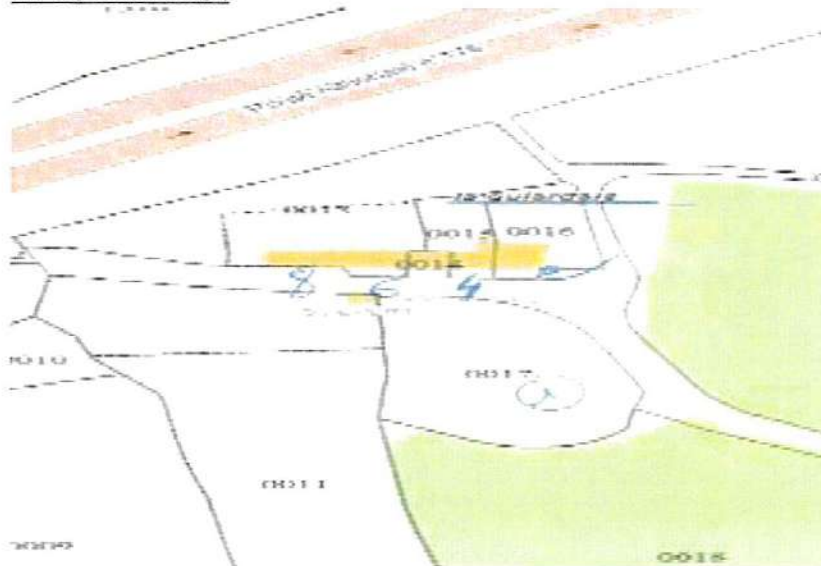
LE BAS FRENE :



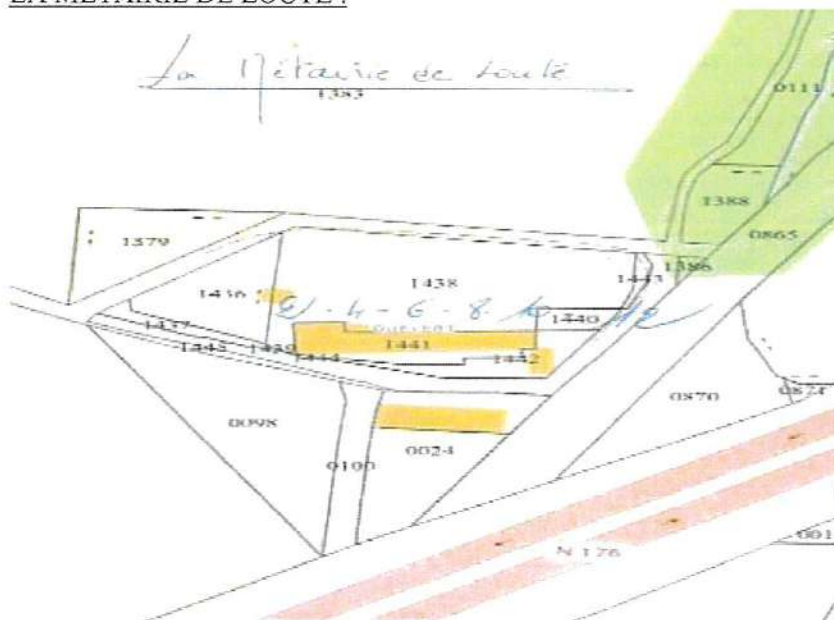
IMPASSE DE L'ORME :



La GUYARDAIS :



LA METAIRIE DE LOUË :



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
A L'UNANIMITE
VALIDE la numérotation des villages telle que proposée.

AFFAIRE N° 5 - RETROCESSION DES VOIES ET ESPACES COMMUNS « RESIDENCE LE CLOS DE LA FONTAINE » : AUTORISATION

Rapporteur : Michel ROLLAND

Les travaux de voirie et espaces communs sont terminés « Résidence Le Clos de la Fontaine » appartenant à la SOCIETE HFB (COOPALIS). Les réserves relevées lors du procès-verbal des opérations préalables à la réception sont désormais levées.

Avis de la commission Mobilités – Réseaux – Espaces verts : favorable à la rétrocession du lotissement dans le domaine public.

Ce classement ne deviendra effectif qu'à partir de la signature de l'acte translatif de propriété réalisé aux frais du lotisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A L'UNANIMITE

INCLUT les voies de la Résidence « Le Clos de la Fontaine » dans le domaine public communal.

PREND EN CHARGE l'entretien des espaces communs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes translatifs de propriété réalisés aux frais du lotisseur.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

➤ Pour l'exercice du droit de préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 20 C0018	19/05/2020	09/06/2020	Pas d'acquisition	MENARD-JAMET Nadège	1 rue des Camélias 22100 Quévert
IA 022 259 20 C0019	27/05/2020	09/06/2020	Pas d'acquisition	CREPEL Pierre-Marie	12 Résidence Le Hameau des Vignes 22100 Quévert
IA 022 259 20 C0020	02/06/2020	09/06/2020	Pas d'acquisition	CREPEL Pierre-Marie	42 Résidence Le Hameau de Malaunay 22100 Quévert

➤ Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4000€ HT et 20 000€ HT

-Décision n°2020-003 : Point à Temps Automatique 2020, devis proposé par l'entreprise LESSARD TP, pour un montant de 14 985.00 € TTC.

Questions et affaires diverses :

-Mme Sophie CHEVALIER présente la journée citoyenne, qui aura lieu samedi 4 juillet de 9h à 12h

- M. le Maire précise que le calendrier annuel des séances de conseil municipal sera communiqué lors de la prochaine séance.

-Prochain conseil municipal le vendredi 10 juillet à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc ALLORY

